



## Reconnaissance de dette

-----  
Par Pecharmant

Bonjour,

J'ai une reconnaissance de dette sur un couple (ma soeur et mon beau-frère) dont la date de remboursement arrive à terme. Malheureusement, un des conjoints est décédé il y a quelques années.

Est-ce-que la dette se reporte uniquement sur le conjoint survivant ou les héritiers du conjoint décédé peuvent-ils être impactés?

Merci par avance pour vos réponse.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Ceux qui ont hérité ont aussi hérité des dettes.

Consultez un huissier pour le recouvrement.

-----  
Par Pecharmant

merci pour votre réponse.

Juste une petite précision, cette reconnaissance de dette n'a pas été inscrite dans le passif de la succession.

-----  
Par yapasdequoi

De toute façon elle est opposable aux héritiers. Consultez un huissier pour le recouvrement.